



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250513-250513_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 22/05/2025



DELIBERATION N° 250513 _009

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION DANS L'APPEL A PARTENARIAT 2025 « LOIRE CONNECT » POUR LA MISE EN PLACE DE BORNES INTERACTIVES EXTERIEURES ET INTERIEURES

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE TREIZE MAI à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Michel NEEL, 1^{er} Adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Pierre VERICEL à Michel NEEL - René GRANGE à Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON à Marie-Christine BERTHOLLET - Corinne CHEVRON à Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD à Jeanine RONGERE - Cyril D'IPPOLITO à Michel FAURE - David BOURKAÏB à Pierre THOLLY - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

La commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite améliorer l'accessibilité des services publics pour ses administrés en installant des bornes interactives.

Ces bornes permettront aux usagers d'accéder au site internet et à l'affichage légal de la commune pendant et en dehors des heures d'ouverture.

Elles offriront également l'ensemble des informations, services, documents réglementaires et permettront d'effectuer des démarches d'état civil, réaliser un signalement citoyen ainsi qu'une médiation numérique au nouvel outil pour les usagers et agents.

Le département de la Loire a lancé un appel à partenariat « Loire Connect » ouvert à toutes les collectivités locales de la Loire pour développer les services et usages numériques.

Trois axes ont été définis comme prioritaires :

- Projets innovants « pour un territoire attractif, intelligent et durable »,
- Projets numériques « responsables »,
- Projets numériques permettant de « simplifier le quotidien ».

Le projet de mise en place de bornes interactives s'inscrit dans ce troisième axe par la dématérialisation des démarches administratives et par la médiation numérique afin de donner à chacun les clés au numérique et rendre autonome à l'usage du numérique.

La commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite présenter une demande de subvention pour la mise en place de ces bornes interactives intérieures et extérieures.

Le financement pourrait s'opérer à hauteur de 3 000 € maximum.

Un devis a été demandé auprès de PRISMATRONIC pour un montant total de 19 026 € TTC (15 855 € HT + 3 171 € de TVA).

Le Conseil municipal sera invité à délibérer pour solliciter une subvention auprès du Département de la Loire selon le plan de financement ci-après :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Devis PRISMATRONIC	15 855 €	Subvention sollicitée auprès du Département de la Loire	/	3 000 €
		Autofinancement	/	12 855 €
TOTAL	15 855 €	TOTAL	/	15 855 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département de la Loire pour un montant de 3 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le 1^{er} Adjoint,
Michel NEEL



La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS

